



# Compte rendu

## de la séance du Conseil Municipal

### du 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt-cinq novembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Bruno Nestor AZEROT, Maire.

Après l'appel des membres, la séance débute et les **33 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

#### 01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Monsieur Jean Claude BOUDARD** est désigné par le Conseil en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 soumis à l'approbation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 03 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Rapporteur : M. Bertil BRIDIER**

Aucune observation n'étant formulée, le conseil **prend acte à l'unanimité** des décisions prises par le maire depuis la précédente séance, à savoir :

- **Seize (16)** actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption :
- L'arrêté n° **213-2020/RA** en date du 15 Juillet 2020, portant sur le terrain situé 19, rue des Kaïdons -97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 629 de la section E et appartenant à Monsieur LABRANCHE Rosalie Léandre.
- L'arrêté n° **304-2020/RA** en date du 15 Septembre 2020, portant sur le terrain situé au lieudit Viremont Nord - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 546 de la section K et appartenant à Madame GUICHOUX Michèle.
- L'arrêté n° **305-2020/RA** en date du 16 Septembre 2020, portant sur le terrain situé au lotissement La Rose des Vents – Derrière Morne - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n°843 de la section K et appartenant à Madame MOOGIN Magali et Monsieur BLANCHARD Nicolas.
- L'arrêté n° **309-2020/RA** en date du 21 Septembre 2020, portant sur le terrain situé au quartier Reculée OUEST et EST- 97230 SAINTE MARIE cadastrés sous les n° 871 de la section Y et appartenant à Madame MONGINY Passionnise.
- L'arrêté n° **310-2020/RA** en date du 21 Septembre 2020, portant sur le terrain situé rue Plaisance-Reculée - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1358 de la section Y et appartenant à Monsieur AUGUSTINE Bertin Loetare.
- L'arrêté n° **313-2020/RA** en date du 28 Septembre 2020, portant sur le terrain situé Résidence Les Hauts du Morne - Morne Des Esses - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 334 de la section O et appartenant à la Société d'Economie Mixte Atlantique.

- L'arrêté n° 320-2020/RA en date du 06 Octobre 2020, portant sur le lot n° 358 de l'ensemble immobilier « Le Domaine de Sainte Marie » situé Lieudit Habitation Anse Azérot Est - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous les n° 006, 150, 272 et 453 de la section I et appartenant à Monsieur CLAVEAU Philippe.
- L'arrêté n° 321-2020/RA en date du 06 Octobre 2020, portant sur le terrain situé Impasse BAGOU – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 764 de la section M et appartenant à Madame CATORE Gratien.
- L'arrêté n° 340-2020/RA en date du 19 Octobre 2020, portant sur le terrain situé Quartier Bezaudin - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 371 de la section T et appartenant à Madame BONIFACE Clémencia.
- L'arrêté n° 341-2020/RA en date du 19 octobre 2020, portant sur le terrain situé Avenue des Jeunes –Morne Des Esses - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n°924 de la section P et appartenant à Messieurs VAÏTI Hippolyte et ELIE Jean.
- L'arrêté n° 345-2020/RA en date du 23 Octobre 2020, portant sur le terrain situé 28, rue de Numa -Derrière Morne - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 810 de la section K et appartenant à Monsieur PONCHATEAU Huyghues.
- L'arrêté n° 348-2020/RA en date du 26 Octobre 2020, portant sur le terrain situé 33 rue des Kaidons –Bourg - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 634 de la section E et appartenant à la SCI LORSOLD.
- L'arrêté n° 359-2020/RA en date du 10 Novembre 2020, sur le terrain situé au quartier Bon-air- 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 689 de la section N et appartenant à Monsieur MALDEBAULT Louis Georges.
- L'arrêté n° 360-2020/RA en date du 10 Novembre 2020, portant sur le terrain situé Lieudit Fonds Saint-Jacques Est - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1053 de la section D et appartenant à Madame PERASTE Marie André.
- L'arrêté n° 361-2020/RA en date du 12 Novembre 2020, portant sur le terrain situé 4 rue Amédée Knight - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 2 de la section B et appartenant à Madame et Monsieur RAMPHORT Germain Denis et PLATON Alexandrine Joëlle.
- L'arrêté n° 363-2020/RA en date du 16 Novembre 2020, portant sur le terrain situé 1912, Fond Saint-Jacques - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 475 de la section C appartenant à Madame ADELISE-BAUDRON Guylène et FRANCOIS Veuve ADELISE Simone.

#### 04 – APPROBATION PROJET ET PLAN –TRAVAUX DE CANALISATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DE LA RUE RELUT – QUARTIER RODON

Rapporteur : M. Franck MOGADE

Le Conseil, par 32 voix pour, décide :

- D'approuver le projet de réalisation de travaux de canalisation des eaux de ruissellement de la rue RELUT au quartier Rodon qui s'élève à 34 656,50 € HT ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	24 259,55 €	70,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	10 396,95 €	30,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 656,50 €</b>	<b>100,00 %</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

#### 05 – APPROBATION MODIFICATION PLANS DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. Guy Sylvestre DRANE

##### A- Installation de vidéo protection des Places "Des Enfants du Monde" et "Clarissa JEAN-PHILIPPE

Suite à l'attribution de la subvention de la CTM et la défection de l'Etat au titre du FIPD pour 2020, le Conseil, approuve le réajustement du plan de financement du projet puis décide à l'unanimité soit 32 voix pour :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

ETAT (FIPD)	70 350,00 €	35,00 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	61 800,53 €	30,75 %
CAP NORD MARTINIQUE	50 250,00 €	25,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	18 599,47 €	09,25 %
<b>TOTAL</b>	<b>201 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

**Arrivée de M. Jean Baptiste ROTSEN à 17H20**

## **B- Divers travaux de réfection de la voirie communale -2è tranche**

**Rapporteur : Mme Séverine TERMON**

Suite à l'attribution de la subvention de l'Etat au titre de la DSIL à un montant moindre et une sollicitation plus élevée de CAP NORD, le Conseil, à l'unanimité soit **33 voix pour**, décide :

- D'approuver la modification du plan de financement validée le 05 juin 2019 qui se présente comme suit :

ETAT (DSIL)	142 000,00 €	39,97 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	106 569,00 €	30,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	90 000,00 €	25,33 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	16 661,00 €	04,70 %
<b>TOTAL</b>	<b>355 230,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- D'approuver la seconde modification du plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## **C- Modernisation du complexe sportif Coralie BALMY**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOUDARD**

Suite au relevé du seuil de dépenses éligibles par L'Europe et à la nécessité de prendre en compte l'ensemble des travaux à réaliser sur le site, le Conseil, à l'unanimité soit **33 voix pour**, décide :

- D'approuver la seconde modification du plan de financement présenté ci-dessous :

EUROPE (ITI URBAINS)	1 150 000,00 €	50,00 %
ETAT (DSJCS)	460 000,00 €	20,00 %
CAP NORD MARTINIQUE	345 000,00 €	15,00 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	230 000,00 €	10,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	115 000,00 €	05,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 300 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## D- Rénovation et extension de la Maison du Bèlè

Rapporteur : Mme Josette MASSOLIN

Suite à la proposition de la Direction des Affaires Culturelles d'augmenter l'enveloppe destinée aux modifications nécessaires au projet de rénovation et d'extension de la Maison du Bèlè en vue de remplir les conditions d'éligibilité au label « Scène conventionné d'intérêt national », le Conseil à l'unanimité, soit **33 voix pour** :

Décide :

EUROPE (FEDER)	627 675,00 €	50,00 %
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	276 605,00 €	22,04 %
ETAT (DAC)	100 000,00 €	07,96 %
CAP NORD	188 302,50 €	15,00 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	62 767,50 €	05,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 350,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

- D'approuver la seconde modification du plan de financement présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## 06 – APPROBATION D'AVENANTS AUX MARCHES :

### A- Avenant n° 1 au marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Stade LOUIS Xercès

Rapporteur : M. Franck MOGADE

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de valider la passation et la conclusion de l'avenant n° 1 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Stade LOUIS Xercès qui a pour objet de contractualiser l'augmentation du montant du marché initial générée par la reprise des étapes de la mission de la SEMA.

### B- Avenant n° 6 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Stade LOUIS Xercès

Rapporteur : M. Roger BONIFACE

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de valider la passation et la conclusion de l'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du Stade LOUIS Xercès qui a pour objet de contractualiser l'augmentation du montant du marché initial générée par les missions complémentaires du groupement de maîtrise d'œuvre ( APD, PRO/DCE, ACT et VISA).

## 07- APPROBATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE AUX ASSOCIATIONS SAMARITAINES

Rapporteur : M. Jean Baptiste ROTSEN

Le Conseil, par **33 voix pour** décide :

- D'approuver la modification de la convention de mise à disposition de véhicule de type mini-bus aux associations suite aux observations émises lors de la séance du 23 septembre 2020 visant à supprimer les mentions de mise à disposition du véhicule aux agents et aux élus.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces conventions et donner toute suite utile à sa décision.

**08 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE POUR FINANCER LES ACTIVITES DE LA LUDOTHEQUE AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Rapporteur : Mme Violaine DIAZ**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention d'un montant de **13 958.77 €** afin de garantir la continuité du financement de la ludothèque dans l'attente de la signature de la Convention Territoriale Globale qui est en cours de finalisation au titre des années 2020 à 2022.

**09 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE SELECTION-STRATEGIE INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE URBAIN (ITI)**

**Rapporteur : M. Jean-Hugues MOMPHELE**

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie d'Investissement Territorial Intégré (ITI) Urbain par CAP Nord, le Conseil décide à l'unanimité des membres et représentés :

- **D'approuver** la candidature de **Madame Jocelyne BAZABAS** en qualité de membre au sein du Comité de Sélection de la Communauté d'Agglomération du Nord Martinique (Cap Nord) constitué à cet effet.

**10 – QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** aborde le point des intempéries du 6 au 15 novembre 2020 qui ont causé de lourds dégâts sur le territoire communal et dans les communes avoisinantes.

Il informe des messages de soutien et de solidarité reçus et de la démarche des élus majeurs et des représentants de l'Etat qui ont fait preuve de dévouement et de solidarité envers cette population en détresse.

Par ailleurs, il donne connaissance de l'aide sociale d'urgence que la CTM a attribuée aux communes s'élevant à 250 000 € et des 3 000 000 € (trois millions d'euros) pour le réseau routier communal.

Sur ce, il adresse des remerciements au Président de l'Exécutif et recommande à Monsieur DESROSES de les lui transmettre à titre personnel et au nom des élus.

**Madame DIAZ** fait part de la problématique des écoles vu les dernières intempéries et le manque d'eau potable qui ont conduit à la fermeture de certaines écoles.

Puis expose les dispositions prises et l'organisation mise en place dans le cadre de l'alimentation en eau dans les écoles et des conditions d'hygiène à respecter.

**Monsieur TEDOS** dresse un bilan des chantiers en cours en commentant la projection des images portant sur :

- Les travaux d'aménagement de l'Anse Azérot
- Les logements sociaux

et de quelques images des dégâts survenus lors des intempéries sur le territoire communal.

**Madame BERNARD** fait remarquer combien la crise sanitaire impacte les acteurs économiques et informe des actions mises en place par le Service Développement Economique pour accompagner les marchands ambulants, les commerçants, les restaurateurs des kiosques des Places Clarissa JEAN PHILIPPE et Eugène MONA.

Dans ce cadre, deux actions sont évoquées. Il s'agit :

- du renouvellement de l'exonération des loyers et des droits de place pour les mois de Novembre et Décembre 2020.
- de l'information transmise aux commerçants relative aux dispositifs d'aide qui sont mobilisables et proposés par le Gouvernement et les Collectivités.

**Monsieur BOUDARD** informe de la poursuite des travaux de modernisation du Complexe Coralie BALMY et fait état des travaux en cours pour la réhabilitation des cours de tennis.

Par ailleurs, il adresse des remerciements aux agents des Services Techniques qui ont procédé à la reprise de la clôture.

Sur ce, **Monsieur le Maire** remercie l'assemblée, les administratifs et salue la qualité du travail réalisé, puis lève la séance à **19 h 10 mn**.

Fait à SAINTE MARIE, le 27 novembre 2020



P. Le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

*Séverine* **TERMON**